



Problème pour chauffer

Par hello1005

Bonjour,

J'ai besoin de renseignement en Juillet 2023, j'ai signé un bail pour un appartement sur Lyon.

Celui ci semblait très bien et de toute manière je n'avais pas trop d'autre choix étant donné le marché de l'immobilier à Lyon.

Cependant nous peinons à chauffer celui-ci, il y a 3 fenêtres dans la chambre et un chauffage .Malgré le fait que le chauffage soit constamment allumer nous arrivons difficilement à atteindre les 15 degré, nous sommes souvent vers les 13? et les températures s'annoncent de plus en plus basses.

De plus la salle de bain est très humides, la peinture s'effrite, pourtant nous faisons notre maximum pour éviter cela. Nous nettoions, aérons très régulièrement.

Après un appel avec l'agence on me répond qu'il se méfie des personnes qui disent ça parce que d'en d'autre cas c'était pas vrai. Me font a long discours sur la manière de chauffer un appartement alors que j'ai énumérer toutes mes tentatives pour le chauffer.

Le dernier dpe a été réalisé avant les nouvelles lois et doit être refait avant la fin de l'année mais encore une fois la régie me dit que le dpe, c'est jamais un bon numéro alors qu'il y a pas vraiment de problème? Sachant que le dpe est a la 423Wh soit dpe F a l'époque.

De plus, elle me dit ne pas comprendre car les anciens locataires ne s'en sont jamais plaint. Après discussion avec les anciens locataires en effet ils mettaient le chauffage au maximum et avaient des factures exorbitantes.

Que faire face à une agence qui estime qu'il y a pire et n'essaie pas de trouver des solutions (qu'elles seront de toutes manières obligé de trouver pour le relouer)

Puis je refaire un dpe ?

Quel recours mettre en ?uvre face à l'agence ?

Puis je avoir des aides pour me reloger ?

Merci par avance pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez eu le DPE noté F, vous saviez bien que c'était mal isolé.

un logement classé F ne sera interdit à la location qu'en 2028.

Refaire le DPE ne fera que confirmer ce que vous constatez : la nécessité de factures élevées d'énergie pour obtenir une température correcte.

Il n'y a pas d'autre recours que de déménager vers un logement dont le DPE sera meilleur.

Faites une demande de logement social.